

CONTRAT DE SCOLARISATION

ENTRE :

L'Établissement Les Maristes-Toulouse,
Établissement Catholique d'Enseignement
134-136 Avenue de Lespinet 31400 TOULOUSE
Représenté par le chef d'établissement, Monsieur Joël LEPETIT

ET

Monsieur et/ou Madame
Demeurant.....
Représentant(s) légal(aux), de l'enfantscolarisé en classe depour l'année
scolaire

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er}- Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant.....sera scolarisé(e) par le(s) représentant(s) légal(aux) au sein de l'établissement catholique Les Maristes-Toulouse, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2- Obligations de l'établissement

L'établissement Les Maristes - Toulouse s'engage à scolariser l'enfantà partir de son entrée dans l'établissement et jusqu'à la fin du cycle.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration selon la décision des représentants légaux concernant le statut de leur enfant.

L'établissement s'engage également à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les représentants légaux (règlement financier).

Article 3- Obligations des représentants légaux

Le(s) représentant(s) légal(aux) s'engage(nt) à inscrire l'enfant.....en classe de au sein de l'établissement Les Maristes-Toulouse pour le cycle collège / lycée (rayer la mention inutile).

Le(s)représentant(s) légal(aux) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement Les Maristes-Toulouse et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier signé tous les ans.

Article 4- Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : contribution familiale et autres frais scolaires dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier annuel.

Article 5- Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) représentant(s) légal(aux) sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre.

Article 6- Durée et résiliation du contrat

Le présent contrat est renouvelé par tacite reconduction d'année en année par cycle.

6-1 Résiliation en cours d'année scolaire

Sauf sanction disciplinaire, le présent contrat ne peut être résilié par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) représentant(s) légal(aux) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement des frais de dossier ainsi que du coût de la scolarisation pour la période écoulée (tout mois commencé est dû cf règlement financier).

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement,
- Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- Tout autre motif légitime accepté expressément par le Chef d'Établissement

6-2 Résiliation au terme d'une année scolaire

Le(s) représentant(s) légal(aux) informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous le(s) représentant(s) légal(aux) d'élèves et au plus tard le 1^{er} juin.

La résiliation du contrat après ce terme entraînera le non remboursement par l'établissement de l'acompte versé.

L'établissement s'engage à respecter le délai maximum du 1^{er} juillet au plus tard pour informer le(s) représentant(s) légal(aux) de la non réinscription de leur enfant, pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève).

La réinscription de l'élève ne pourra pas être envisagée dans le cas où la Commission d'Appel prononce une décision opposée à celle du Conseil de Classe.

Article 7 - Droit d'accès aux informations recueillies : Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Droit d'accès aux informations recueillies.

Les données qui vous sont demandées dans les différents formulaires sont nécessaires à l'inscription de votre enfant auprès de l'établissement « Les Maristes-Toulouse 134-136 Avenue de Lespinet – 31400 TOULOUSE ». Le responsable du traitement des données est le Chef d'Etablissement : Joël LEPETIT.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi informatique et Libertés »)

Voici les données à caractère personnel collectées et traitées par l'Etablissement Les Maristes-Toulouse :

- Nom, Prénom, date et lieu de naissance de l'élève, sexe, classe d'affectation pour l'année en cours.
- Nom, Prénom, profession et coordonnées des tuteurs.
- Données de scolarité (résultats scolaires, bulletins, décisions d'orientation, PAI, PPS, PAP...)
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences)
- Données nécessaires à la gestion comptable et administrative (livret de famille, pièce d'identité, justificatif de domicile, situation administrative...)

Ces données sont transmises, pour tout ou partie, selon les champs d'application, au Rectorat, Médecine scolaire de l'Académie, Région, Département, Enseignement Catholique, APEL, UROGEC, APLIM, etc... avec des serveurs ou applications associés et sécurisés par clé ou mots de passe.

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement.
- La gestion administrative et comptable.
- La gestion des activités scolaires et extra scolaires (liste des classes, de groupes...)
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (Charlemagne, Base élèves, intranet, fichiers Région et Département).
- Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (Notification MDPH).
- L'inscription dans l'établissement.
- La gestion de la restauration, accès informatiques au réseau de l'établissement et contrôle d'accès et des services annexes.

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution de scolarisation « Nom, prénom de l'élève »dans notre établissement.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un courrier à l'Etablissement Les Maristes-Toulouse. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement Catholique, vos coordonnées, et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales, et pour les finalités suivantes :

- Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationale à des fins de recensement des effectifs.
- Idem à l'Académie de Toulouse, pour les mêmes motifs et attribution de moyens et d'un numéro INE à votre enfant.

Le(s) représentant(s) légal(aux) autorisent également gracieusement l'établissement à diffuser ou reproduire pour sa communication interne ou externe pour tous usages les photos et/ou vidéos représentant leur enfant. Cette autorisation est donnée pour tout type de support écrit ou électronique et pour une durée indéterminée. Vous disposez de droits d'accès, de rectification de vos données personnelles. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, le(s) représentant(s) légal(aux) pourra/pourront s'adresser au Chef d'Etablissement.

A Toulouse, le

Signature(s) du ou des représentant(s) légal (aux) de l'enfant

Signature du Chef d'Etablissement